L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 JUILLET 1877. | 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MARDI MATIN 3 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 421 rue Bourbon, agatelle, à coté de l'Ecole Fillmore—beaux objets.

Par D. E. Morphy & Son, rue Ste Anne, en face la place Jackson—stock de groceries, faïence, etc.

Placide J. Spear, encanteur, vendra ce matin à 10½ heures au No 421 rue Bourbon, meubles de salons, de sal e à manger, de chambres à coucher, Piano Erard, machine à coudre de Wheeler Wilson et d'autres articles convenables à ceux qui tiennent maison. Le tout pour cause de départ.

Poterie, Faïence &c. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE. — La nouvelle du renvoi des élections au 14 octobre était fausse. Une dépêche du 28 juin annonce que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de renvoyer les élections au-delà du délai légal de trois mois, et une dépêche du 1er juillet dit que les élections seront probablement fixées au 5 août. On dit que la rédaction du manifeste du président Mac-Mahon est déjà arrêtée et que tous les candidats qui voudront avoir l'appui du gouvernement devront signer ce manifeste.

M. Thiers préparerait, de son côté, une lettre aux électeurs.

On verra par nos dépêches qu'à la grande revue du 1er juillet, qui a eu lieu à l'hippodrome du Bois de Boulogne, le maréchal Mac-Mahon a été bien accueilli du public.

IMPORTANT POUR LES CONTRIBUABLES. —Nous publions aujourd'hui un avis important du colonel Denis, administrateur des finances, aux contribuables, avis contenant le texte de la section 79 de la loi No 96 de 1877, qui est la loi de revenu. Nos législateurs, comme on le verra, ont eu un objet louable en vue, en insérant cette disposition dans la loi. En ce qui concerne nos taxes de ville, le défaut de paiement de ces taxes, dans un délai spécifié, entraîne pour le contribuable une pénalité de dix pour cent et les frais de cour et de shérif, et de plus une hypothèque pour tout ce montant est inscrite en faveur de la ville contre le contribuable délinquant.

En donnant à l'Etat, à la paroisse ou à la municipalité, avec le consentement du propriétaire imposé, le pouvoir de transférer tous ses droits à un tiers, la loi a mis ainsi le contribuable à même d'emprunter de l'argent de qui il lui convient pour un mois, deux mois, six ou douze mois, dans la majorité des cas, à un taux bien au-dessous de celui qu'il serait obligé de payer par suite d'un défaut de paiement résultant d'embarras momentanés, le prêteur étant substitué à l'Etat, à la paroisse ou à la municipalité et recevant une hypothèque sur la propriété imposée comme garantie du montant par lui prêté.

Par exemple, prenons un ouvrier ou un artisan qui a un compte ouvert dans une caisse d'épargne; il peut se trouver hors d'état de payer ses taxes quand elles deviennent exigibles. Sans toucher à la petite réserve qu'il a mise de côté pour les mauvais jours, il peut emprunter de la même banque la somme dont il a besoin pour payer ses taxes à huit pour cent par an, au lieu de subir la pénalité de dix pour cent et les frais de poursuites. Cela ne fait aucune différence pour lui que sa propriété soit hypothéquée à la banque ou à la ville. Riches et pauvres peuvent s'adresser aux courtiers de la rue Carondelet et emprunter pour cet objet, à un et un demi pour cent par mois pour deux, ou trois mois, et éviter encore une perte de cette manière.

A. GERARD'S AUTOMATIC SAFETY SYSTEM.—Nous avons déjà entretenu les lecteurs de l'Abeille des appareils inventés par le Colonel Aristide Gérard, pour indiquer l'invasion de l'eau ou la présence du feu dans la cale ou dans un compartiment quelconque d'un navire. Voulant appliquer son invention pour l'indication du feu aux bâtisses publiques ou particulières, magasins, entrepôts, hôtels, usines, résidences, etc., le Colonel Gérard a modifié son thermoscope de façon à l'adapter à cet objet et il y a ajouté un appareil indicateur ingénieusement combiné, qui fait connaître immédiatement à la station des incendies le local où vient de se déclarer un commencement d'incendie.

Nous avons assisté hier, en compagnie des membres du bureau des assureurs et de nombreuses notabilités, à des expériences qui ont démontré d'une façon concluante l'efficacité et la précision de ces appareils.

Les expériences ont eu lieu à la station centrale des appareils Babcock. Un léger feu a été allumé avec quelques journaux dans une chambre du premier étage, à l'un des murs de laquelle était fixé un thermoscope, et en moins de dix secondes, l'alarme était donnée par l'indicateur établi au fond de la cour. Une autre expérience a eu lieu dans une autre pièce avec un thermoscope établi au plafond et le résultat a été tout aussi satisfaisant. Enfin, dans un hangard ouvert au fond de la cour, un feu fait avec quelque planchettes de bois, a fait donner l'alarme en moins d'une minute par un thermoscope placé à l'un des angles supérieurs de la paroi la plus éloignée du feu.

Ces expériences ont démontré que la plus légère élévation de température causée par un commencement d'incendie, si faible qu'il soit, agit sur le thermoscope de façon à donner l'alarme.

Nous devons nous contenter, faute d'espace, de constater les résultats obtenus, nous réservant de publier, à l'occasion, une description des appareils. Il est à désirer que l'invention du colonel Gérard reçoive une prompte application pratique, car si elle était partout en usage, elle éviterait ces terribles conflagrations dont notre ville a été si souvent le théâtre et dont Galveston et St. John viennent de fournir de récents et effroyables exemples.

On annonce la mort à Augusta (Géorgie) d'un des plus anciens résidents français du Sud, M. Caffin, qui habitait les Etats-Unis depuis plus de 65 ans. C'était un homme très charitable et fort aimé à Augusta. S'il est mort pauvre après avoir travaillé toute sa vie, nous dit-on, c'est parce que sa bourse n'était jamais fermée pour ceux qui sont dans le besoin. M. Caffin avait demandé à ce que son cercueil fût recouvert du drapeau français. Lorsqu'il serait transporté à l'église catholique de Saint-Patrick; il a été fait droit à la requête du digne vieillard. (Messager.)

On dit que le Président a offert à M. Langston, avocat de race noire bien connu à Washington, la mission de Haïti.

A propos de cette mission, nous devons dire que parmi les passagers partis hier à bord du vapeur Andes pour Port-au-Prince, se trouvait M. Stephen Preston, ministre de Haïti à Washington. Il était en villégiature au lac George, quand une dépêche de son gouvernement l'a soudainement arraché à son repos et à sa famille pour lui faire prendre la mer.

On dit que la présence de M. Preston à Port au Prince est nécessaire pour le règlement de plusieurs différents entre des citoyens des Etats-Unis et des Haïtiens; mais il pourrait y avoir quelque autre raison pour ce départ précipité. (Messager.)

L'ASSASSINAT DE SELMA.—Le télégraphe a annoncé que M. Catesby Jones ancien officier du bélier confédéré Merrimac, a été tué dans une bagarre, à Selma (Alabama). L'auteur de l'homicide est un des grands négociants de Selma, M. Harrall. Ses enfants et ceux de M. Jones s'étant battus entre eux, l'ancien officier a cru devoir intervenir dans ce conflit enfantin, et il est allé chez M. Harrall pour demander des explications. Une querelle violente, mais dont les détails ne sont pas encore connus, s'est élevée entre les deux pères; et finalement M. Harrall a tiré un coup de revolver sur son visiteur, qui a succombé le lendemain à sa blessure. M. Harrall est entre les mains de la justice.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La grande séance du 16 juin.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL.

Présidence de M. Jules Grévy.

M. le Président: La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur: Messieurs les députés, à l'heure où je parais à cette tribune, M. le Président de la République adresse au Sénat, en application de l'article 5 des lois constitutionnelles du 25 janvier 1875, un message pour lui faire part de son intention de dissoudre la Chambre des députés, et pour lui demander un avis conforme.

Cette décision ne vous surprendra pas. Depuis le 16 mai dernier, un profond dissentiment s'est révélé entre M. le Président de la République et cette Assemblée. Notre présence sur ces bancs est le signe de ce dissentiment, et ne peut s'expliquer d'aucune autre manière.

M. le Président de la République demeure convaincu, après deux essais sincères, mais infructueux, qu'aucun ministère ne peut espérer de réunir une majorité durable dans cette Assemblée.... (Exclamations à gauche) sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales, et par là même, sans en favoriser les progrès. (Très bien! très bien! à droite.)

Plein de respect pour les institutions qui nous régissent,... (Exclamations à gauche) et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qui lui paraît conduire à la ruine et à l'abaissement du pays.

Il a choisi des ministres qui partagent sur ce point sa pensée et en prennent devant la France la responsabilité.

Quand un désaccord de cette nature éclate entre deux des pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme; c'est le recours au jugement du pays par la dissolution de la Chambre des députés.

M. le Président de la République aurait préféré, cependant, que la date de cette dissolution fût retardée et que les deux chambres, avant de se séparer, eussent pu achever l'examen et le vote du budget de 1878.

En invitant, il y a un mois, les Chambres à proroger leurs séances, il avait espéré que l'émotion causée par les derniers incidents se calmerait et qu'une sérieuse session d'affaires deviendrait possible.

Cet espoir ne s'est pas réalisé; (Exclamations et rires à gauche.) La grande majorité de cette Assemblée a cru devoir protester, dans une réunion extra-parlementaire, contre l'usage que M. le Président avait fait de son droit. (Très bien! très bien! à droite.)

Un manifeste, partout répandu, commenté avec passion, a propagé dans toutes les parties de la France une agitation qu'il ne peut convenir de laisser durer plus longtemps. (Très bien! très bien! à droite.) D'ailleurs, l'attitude d'hostilité anticipée contre le gouvernement qu'a prise la majorité de cette Assemblée, et des déclarations déjà rendues publiques, nous ont déjà enlevé jusqu'à l'espérance que le budget pût être voté par vous.

Si l'avis du Sénat est conforme à la demande de M. le Président de la République, une Chambre nouvelle, convoquée dans les délais légaux, aura tout le temps nécessaire pour pourvoir au service de l'exercice prochain.

Le gouvernement se bornera donc à vous demander quelques lois urgentes, qui touchent à des intérêts graves et que vous ne voudrez pas laisser en souffrance. (Applaudissements à droite.—Mouvement prolongé.)

M. Gambetta, président de la commission du budget: Avant d'arriver à l'examen des questions soulevées par l'interpellation déposée et par le document nouveau qui vient d'être apporté ici, je demande à la Chambre de déclarer l'urgence sur le projet de loi qui vient d'être déposé par M. le ministre de la guerre. (Très bien! très bien! à gauche.)

Je demande à la Chambre de mettre cette discussion en tête de l'ordre du jour de sa prochaine séance, en faisant observer que, sans la brusque suspension du 16 mai, les crédits seraient déjà votés, et que l'on n'a pas attendu l'avis du nouveau cabinet pour pourvoir aux besoins du département de la guerre. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

L'urgence est déclarée.

M. Bourgeois: J'ai l'honneur de déposer ma proposition ainsi conçue:

"La Cour des comptes ayant constaté un déficit considérable, qui n'a pu encore être retrouvé, dans les comptes du gouvernement du 4 septembre, je demande que cette question soit jugée par la Chambre avant sa séparation." (Applaudissements à droite.)

M. Gambetta (Rires ironiques et bruit à droite): Je demande que le gouvernement, pour éclairer M. Bourgeois.... (Exclamations à droite), veuille bien faire distribuer à nos adversaires qui siègent à droite, le travail de la Cour des comptes qu'ils paraissent ne point avoir lu.

C'est sur ce document, que nous comptons pour nous justifier, si vous avez encore quelque reste de bonne foi. (Applaudissements à gauche.—Cris: A l'ordre! à droite.)

M. Bourgeois: Je n'admets pas qu'on attaque ma bonne foi quand on a mérité le nom de dictateur de l'incapacité. (Exclamations à gauche.)

M. Paul de Cassagnac: Nous demandons que M. Gambetta soit rappelé à l'ordre.

M. le Président: Le caractère des interpellations personnelles qui ont accueilli à la tribune l'explication si naturelle qu'apportait M. Gambetta...(Applaudissements répétés à gauche.—Protestations à droite.—Bruit.)

M. Robert Mitchell prononce des paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Mitchell est rappelé à l'ordre.

MM. Dréolle, de Cassagnac, Brierre et autres membres: Rappelez nous tous à l'ordre. (Bruit prolongé à droite.)

M. le Président: Je n'ai, en effet, qu'un regret: c'est que le règlement ne me laisse pas assez armé pour pousser plus loin la répression. (Bruit à droite.)

Je disais que la façon dont M Gambetta avait été très injustement accueilli à la tribune avait provoqué l'expression dont il s'est servi, expression qui ne saurait être justifiée, et que je blâme très énergiquement.

M. Paul de Cassagnac: Qu'il la retire!

M. le Président: Quand vous aurez retiré vos interruptions blessantes, je demanderai à M. Gambetta de retirer l'expression que vos interruptions ont provoquée. (Bruit à droite.—Très bien! très bien! à gauche.)

M. Brierre prononce des paroles qui se perdent dans le bruit.

M. Brierre est rappelé à l'ordre. (Nouveau bruit à droite.)

M. le Président: Vous donnez là, Messieurs, le spectacle le plus déplorable. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. le président: Il a été déposé entre mes mains, à la dernière séance, une demande d'interpellation ainsi conçue:

"Les soussignés, considérant que le ministère est composé des hommes dont la France a déjà condamné la politique; que leur présence au pouvoir compromet la paix intérieure et extérieure, demandent à interpeller le gouvernement sur la composition du cabinet."

M. de Fourton, ministre de l'intérieur: J'ai l'honneur de demander à la Chambre la discussion immédiate de cette interpellation. (Oui! oui!)

La discussion est ouverte.

M. Bethmont: Après la demande de dissolution, il est nécessaire que le ministère sache et que le pays sache, en même temps, ce que les représentants de la France pensent du ministère du 16 mai, de ses origines et de son œuvre.

Ce ministère n'est pas nouveau pour nous. Nous l'avions vu déjà au 24 mai 1873; c'est la même, avec cette différence, pourtant, que l'Assemblée nationale, le trouvant trop monarchiste et trop clérical, l'a condamné et renversé.

Qu'est-ce donc que les élections de février 1876? Une réponse nette et précise faite par la France entière aux partis coalisés du 24 mai. (Bruit à droite.—Applaudissements à gauche.)

J'entends M. de Cassagnac dire que sous l'empire je me suis servi du nom de l'empereur comme dans les dernières élections je me suis servi du nom du maréchal de Mac-Mahon. Je ne me suis pas servi sous l'empire du nom de l'empereur (Bruit à droite) et répondant à M. Emile Ollivier, à propos du plébiscite, j'ai établi les faits à la tribune et prouvé que c'était là une calomnie. Je ne croyais pas qu'elle se reproduirait encore. Mais laissons cet incident.

A partir de 1873, le pays s'est trouvé dans la même situation qu'aujourd'hui. Vous vous rappelez l'effort fait pour renverser l'illustre M. Thiers. (Bruit à droite.) Messieurs, c'est là un mot qui appartient à l'histoire. (Applaudissements à gauche.) Il n'est plus possible de nommer M. Thiers sans lui donner ce titre. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Quand M. le maréchal de Mac Mahon a succédé à M. Thiers, qu'avons-nous vu? Une tentative de restauration monarchique.

Et l'on a pu voir que le 24 mai n'avait point pour but le bien-être de la France, ni sa pacification; le gouvernement d'alors garantissait tout cela. (Très bien! très bien! à gauche.) Mais on savait que, M. Thiers étant au pouvoir, il n'était pas possible de toucher à la République. Or, c'était là le but du 24 mai; le 24 mai était une tentative de restauration monarchique. (Applaudissements à gauche.)

Sans doute on nous a dit alors que M. le maréchal de MacMahon gardait le titre de Président de la République; les ministres d'alors nous ont déclaré que "rien ne serait changé à l'état des choses actuelles," et cependant, dès le lendemain, ils assistaient impassibles aux tentatives faites pour la restauration de Henri V. (Applaudissements à gauche.)

Ce souvenir, en face de ces mêmes hommes, justifie les protestations d'une Chambre républicaine.

Les actes du cabinet les justifient encore plus. Alors que les ministres précédents arrachaient à grand'peine les quelques signatures nécessaires pour faire disparaître des préfets hostiles à la République, ou pour opérer dans l'administration judiciaire des changements indispensables, aujourd'hui, en quatre jours—car tout cela était préparé d'avance,—(vifs applaudissements à gauche), toute l'administration préfectorale et judiciaire est bouleversée.

On a dit que l'acte du 16 mai était un coup de tête. Non, c'était un coup de force, mais voulu et préparé, un coup d'autorité qui a profondément ému la France, étonné l'Europe, inquiété les intérêts. (Applaudissements à gauche.)

Quels en ont été les motifs?

Malgré les difficultés sans nombre que rencontraient les ministères républicains de la part des fonctionnaires et sans doute aussi à la présidence.... (Interruption à droite.—Applaudissements à gauche) il s'est produit dans le pays un apaisement merveilleux. (Exclamation à droite.)

Oui, je sais que dans cette Assemblée vous étiez agités, parce que vous sentiez le terrain manquer sous vos pas, mais dans le pays, le calme était profond, le travail s'accomplissait heureusement, on voyait prospérer partout l'industrie et le commerce. (Interruptions à droite.)

La raison d'être du 16 mai se trouve dans ce fait que le pays ayant nommé une Assemblée républicaine, se passionnait chaque jour davantage pour l'œuvre qu'il avait accomplie. (Rires à droite.)

Vous le dites vous-mêmes dans vos journaux: un peu plus, il n'y avait plus d'espoir pour nous.

M. Robert Mitchell: C'est faux.

M. le président: Votre interruption n'est pas convenable.

M. Robert Mitchell: J'ai dit c'est faux et je le répète.

M. le président: Le caractère des paroles adressées par M. Robert Mitchell à l'orateur, la persistance qu'il a mise dans ses interruptions, m'obligent à consulter la Chambre sur la censure. (Très bien! très bien! à gauche et au centre.)

La Chambre, consultée, prononce la censure contre M. Robert Mitchell.

M. Thirion-Montauban: Quand on a crié "au pilori" au ministre de l'intérieur, vous n'avez pas rappelé M. Duportal à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac: Vous avez toléré l'expression de "pilori" dans la bouche de M. Duportal.

M. le président: Non, je ne l'ai pas tolérée. (Longues interruptions à droite.) Si vous voulez rendre la discussion impossible, je le constaterai à la face du pays.... (Vifs applaudissements à gauche et au centre); je lèverai la séance (Voix à droite: levez-la!) et le pays en rendra responsable qui de droit; mais je ne me prêterai pas à la continuation d'un pareil scandale. Très bien! très bien! à gauche.)

M. Bethmont: La raison même de l'acte du 16 mai, elle peut se définir ainsi: la République allait chaque jour grandissant dans l'estime de l'Europe et dans la confiance du pays; les élections des Conseils généraux approchaient; les partis monarchiques se voyaient perdus dans la confiance du pays et alors il y a eu nécessité absolue de faire un coup d'autorité, d'enrayer le mouvement de la France; de faire renaître des espérances qui n'étaient plus que des tristesses et des désolations. (Très bien! très bien! à gauche.)

Cherchez, par qui l'acte accompli a été approuvé, de qui est composé le ministère actuel? Avez vous, comme au temps où M. Buffet occupait le pouvoir, ces deux garanties, MM. Dufaure et Léon Say? Où sont-ils?

Parmi les vaincus du gouvernement, parmi ceux qu'on veut abattre, parce qu'ils ont la conviction qu'avec la République on pouvait assurer la grandeur et la prospérité de la France. (Applaudissements à gauche.)

Eh bien! les monarchistes n'ont pas assez caché leur jeu. En cela, l'acte du 16 mai est le plus grave qui se soit produit depuis trois ans.

Sans doute, en 1873, quand le comte de Paris aspirait à devenir le dauphin du comte de Chambord, il y avait quelque chose qui, sans être criminel, épouvantait profondément le pays; mais, derrière cette tentative dirigée contre la France, il y avait une espérance. Aujourd'hui, où est-elle?

Quelle est donc la raison de votre confiance? comment osez-vous troubler le pays n'ayant rien à lui offrir que votre néant et votre impuissance.... (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce sont bien les trois partis monarchiques qui sont en face de nous sur ces bancs. (Oui! oui! à droite.) Ce sont les orléanistes qu'on aurait bien voulu écarter, les légitimistes qui ont courbé la tête. (Applaudissements à gauche.)

MM. de la Rochette et De la Rochefoucauld protestent au milieu du bruit.

M. Bethmont: Vous avez raison, M. de la Rochette, mon expression n'était pas juste. Depuis six ans que nous vivons côte à côte, j'ai toujours parlé avec respect du parti auquel vous appartenez. Oui, je respecte le parti légitimiste, parce qu'il a la foi, tandis que les autres partis monarchiques n'ont que des appétits. (Applaudissements à gauche.)

Non, le légitimisme n'a pas courbé la tête; il ne s'est pas livré tout de suite; le premier jour, on a douté de lui à ce point qu'on a cherché au Sénat des membres plus complaisants pour voter la dissolution.

Pourquoi a-t-il cédé? Pourquoi vient-il aujourd'hui, la main dans la main du gouvernement? C'est parce que le parti républicain grandissait, parce que les élections des Conseils généraux approchaient, je l'ai dit; mais il y a un autre motif plus profond, plus sérieux encore pour les légitimistes.

C'est que derrière ces passions, il y avait un parti, le parti clérical, qui se sentait perdu. (Applaudissements à gauche.)

Nous avons devant nous un ministère profondément divisé au point de vue politique; il n'y a accord que sur un seul point: le cléricalisme. (Très bien! très bien! à gauche.)

Si sa victoire était possible, elle serait entre les ministres le signal de luttes intestines qui nous rendraient un nouveau triomphe... après des angoisses nouvelles.

Oui, il y avait un parti qui, lui, avait un intérêt immédiat, auquel la forme du gouvernement était assez indifférente, et la preuve c'est qu'il vient de faire capituler quelques légitimistes, et cela contre l'intérêt du roi. Ce parti se sentait atteint.

La Chambre avait émis un ordre du jour qui était pour la France un soulagement (Applaudissements à gauche), qui flétrissait le langage clérical.

Alors, voyant la République grandir, les élections au Conseil général approcher, sentant que nous avions la France avec nous—l'acte du 16 mai a été décidé. (Très bien! très bien! à gauche.)

Au début de cette discussion, je tiens à le dire: vous êtes des ministres de coalition, des ministres d'impuissance, vous êtes des ministres cléricaux. (Applaudissements à gauche.)

Etait-il possible que l'on espérât, dans le parti républicain, une division?

Quelles sont donc les conceptions politiques qui auraient pu faire croire que le parti républicain se diviserait, alors qu'il s'agit de la patrie elle-même, des institutions établies, de la paix publique? (Très bien! très bien à gauche.)

C'est là l'honneur et la force du parti républicain. Son union a été constante.

Oui, depuis cinq ans, il a toujours été uni, et ce qui fait que la France a confiance en lui, c'est que, sans arrière-pensée, chacun à l'extrême gauche comme au centre, a mis la largeur des programmes ou la profondeur du sentiment conservateur, s'est appliqué à former un faisceau dans l'intérêt du pays.

Qu'a produit cette union? L'affermissement de la République et le relèvement de la France. Elle dure encore et les fortifiera. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le Président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. Je demande à la Chambre de l'écouter en silence.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur: Je ne répondrai que peu de mots. Il me semble, qu'à l'heure présente, un long débat est superflu.

Le désaccord qui existe entre la majorité de cette assemblée et M. le Président de la République est absolu, si profond, qu'il ne peut sortir, de vos délibérations, rien qui puisse modifier, ici ou au dehors, une situation politique dévolue, maintenant, au seul jugement de la nation.

Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre. (Applaudissements à droite.)

Voilà le fond des choses, et notre dissentiment est d'une telle clarté, qu'aucune discussion ne peut en diminuer ou en augmenter l'évidence.

Cependant, il ne saurait me convenir de refuser une réponse à l'interpellation.

Le discours que vous venez d'entendre est la reproduction à la tribune de toutes les protestations qui ont été élevées contre l'acte du 16 mai, par des manifestes, des circulaires, des discours.

Mais je saisis volontiers cette occasion de dire avec quel sentiment le gouvernement a assisté à l'agitation que je viens de rappeler.

Il a beaucoup regretté, pour le repos du pays, les fausses alarmes, les chimériques inquiétudes (Applaudissements à droite), que ces manifestations étaient de nature à provoquer.

Il a regretté, pour le repos public, qu'on n'ait pas écouté cette voix qui, le 16 mai, nous conviait à l'apaisement (Exclamations à gauche); il a regretté qu'on ne se fût pas efforcé de revenir ici, avec le calme nécessaire pour discuter sérieusement les affaires du pays. (Très bien! très bien! à droite.—Bruit à gauche.)

Mais j'ajoute que M. le maréchal n'a pas cessé un instant de compter sur la sagesse de la France pour faire justice des erreurs coupables jetées dans le public. (Applaudissements à droite.)

Qu'avez-vous donc dit au pays? Que lui répétez-vous?

Une voix à gauche: La vérité.

M. le ministre: Il faut vous suivre dans cette situation politique, que vous n'avez pas redouté de fausser. Il faut, enfin, apporter une lumière qui saisisse la conscience nationale. (Applaudissements à droite.)

L'acte du 16 mai, dites-vous, est venu troubler le fonctionnement normal de la Constitution, l'accord des pouvoirs publics, paralyser le commerce et l'industrie.

Enfin, dites-vous, il est venu comme une menace contre la paix extérieure. Voilà ce que vous avez dit, sans souci de la vérité et en faisant à ce pays l'injure de penser qu'il pourrait vous croire. (Très bien! très bien! à droite.)

J'espère qu'il ne restera pas grand'chose de ces protestations. Au lendemain des élections du 20 février, nous avons assisté à un spectacle qui s'est produit immédiatement. Dans le jeu des lois constitutionnelles, une lutte profonde a éclaté entre les tendances conservatrices et les tendances radicales. (Interruptions et rires à gauche.)

Au nom des premières, M. le maréchal de Mac-Mahon, a confié le pouvoir à un homme éminent, à un des plus illustres orateurs de la tribune française, à un homme d'Etat qui était à la fois vraiment conservateur et vraiment républicain (Rires à droite), à M. Dufaure, qui s'était si activement associé à l'œuvre constitutionnelle d'où la République est sortie.

M. le maréchal de Mac-Mahon marquait ainsi les deux caractères essentiels de son gouvernement: Le respect de la république et la sauvegarde des intérêts conservateurs.

Mais en face de lui se dressaient les tendances radicales. La fraction avancée du parti républicain poursuivait un but incompatible avec tout gouvernement et qui tendait à l'abaissement devant la Chambre des députés des deux autres pouvoirs de l'Etat. On cherchait en même temps à s'immiscer dans les moindres détails de l'administration et à devenir une espèce de Convention nouvelle. (Très bien! très bien! à droite.)

Sans doute, et je n'hésite pas à le reconnaître, ce n'était pas la pensée des hommes modérés, mais ils ont été bien vite entraînés, et la lutte n'a pas tardé à aboutir au renversement et à l'abdication des ministres.

Sans doute, l'opportunisme s'est quelquefois efforcé de tempérer ses luttes, mais qu'est-ce donc que l'opportunisme? ce n'est pas le radicalisme adouci, transigeant; non, c'est le radicalisme patient, caché, qui se ménage le moyen de surprendre un jour le pays. (Très bien! très bien! à droite.)

Et cette définition, je compte bien que M. Gambetta ne me la reprochera pas, car je l'emprunte à sa propre évolution politique.

Vous connaissez le Cahier des électeurs, de M. Gambetta, alors que M. Gambetta, en 1869, était candidat aux élections.

On lui donnait mandat d'affirmer les principes de la démocratie radicale. On lui demandait:

La répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit;

La liberté individuelle placée sous l'égide des lois, et non soumise à l'arbitraire administratif; (Applaudissements à gauche.)

Les délits politiques de tout ordre déférés au jury;

La liberté de la presse, sans timbre, ni cautionnement; la liberté de réunion et d'association pleine et entière; la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat; l'instruction gratuite, laïque et obligatoire; la nomination de tous les fonctionnaires par l'élection, et la suppression des armées permanentes, qui sont une cause de ruine, de haine et de défiance.

(La suite à demain.)

LES ÉLECTIONS ET LES 363.—Voici ce que dit sur la réélection des 363 députés de l'opposition, un des journaux les plus répandus du parti, le républicain Radical:

"J'espère que les électeurs républicains ne commettront pas la nouvelle balourdise de réélire, sans y avoir regardé de plus près, des députés qui les ont si mal servis et qui ont trahi leur mandat avec un cœur véritablement léger. L'opportunisme paraît vouloir soutenir que la consigne sera, pour les républicains, de nommer en bloc les 361 ou 363 ordres du jour des platoniques du 16 mai. A mon avis, c'est tout le contraire. Avoir fait partie d'une majorité républicaine qui, pendant dix-huit mois, n'a rien fait, ni rien tenté, doit suffire pour être mis en suspicion aux yeux des nouveaux électeurs. Assurément, dans le nombre de 361 ou 363 députés, il en est quelques-uns (pas beaucoup: mettons cinq ou six) qui ont pris leur mandat au sérieux, n'ont lâché aucun des articles du programme républicain et se sont tenus constamment sur la brèche pour en revendiquer la réalisation. Ceux-là seuls ont fait leur devoir. Ceux-là seuls doivent être réélus. Quant au reste, les électeurs républicains devront saisir avec joie l'occasion qui se présente de les jeter au panier et de les remplacer inexorablement par des hommes nouveaux à qui ils poseront des conditions plus sérieuses, en leur demandant des engagements plus précis."

CONSEILS SAGES. — Le Constitutionnel conseille à tous, pour le 16 juin, le calme et la modération;

"L'heure est grave, dit-il; elle est grave à bien des points de vue. Chacun en a la conscience, et chacun se fera un devoir de se respecter et de respecter la France, laquelle nous jugera tous en dernier ressort, laquelle vivra et vivra glorieusement en dépit de tous les efforts que nous, politiciens, nous faisons pour la perdre."

Le champ des hypothèses est fermé dit le Soleil. Ce sont les faits qui vont parler.

"Ces faits, nous les attendons sans impatience, comme sans anxiété. Nous avons foi dans la fortune de la France.

"La France est sortie de crises autrement terribles, autrement dangereuses que la crise actuelle.

"Quoiqu'il arrive, nous resterons fidèles à la politique d'ordre et de liberté, de progrès et de stabilité.

"Cette politique ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier; elle date de 1789.

"On a beaucoup raillé, sous la monarchie de 1830, ce qu'on appelait alors dédaigneusement la politique de juste-milieu; c'était pourtant celle de la sagesse, parce que c'était celle de la modération.

"Quelles que soient les épreuves que nous puissions avoir à traverser, c'est l'esprit de modération qui fera le dénouement final.

"La modération ne perdra jamais ses droits en France. Elle y aura toujours le dernier mot."

—Hier, on démentait que M. Clément Duvernois fût l'auteur de la brochure intitulée: Le maréchal devant l'opinion. On assure, aujourd'hui, que cette brochure émane de M. d'Haussonville. Quoiqu'il en soit, cet écrit paraît devoir être suivi de plusieurs autres du même genre, notamment d'une biographie du maréchal de Mac-Mahon, laquelle, publiée sous un petit format, serait principalement répandue dans les campagnes.

—Le 12 juin, a eu lieu à l'Académie de médecine, une élection pour une place de membre titulaire dans la section de médecine opératoire.

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Dolbeau. M. le docteur Rochard, inspecteur principal de la marine, auteur de plusieurs ouvrages de chirurgie très estimés, a été nommé au premier tour de scrutin par 48 suffrages sur 73 votants.

Après M. Rochard venaient M. le docteur Panas, chirurgien de l'hôpital Lariboisière, et M. le docteur Désormeaux, chirurgien de l'hôpital Necker, qui ont obtenu chacun treize voix.

—On met la place d'Anvers en formidable état de défense. Des canons sont hissés sur les remparts. L'Institut pyrotechnique continue à travailler avec activité.

Le général Chazal qui, depuis sa mise à la retraite, habite une villa à Pau, est revenu, hier, à Bruxelles.

On assure que son retour est le prélude de graves mesures militaires qui seront prochainement proposées aux Chambres. Il est toujours question de fortifier la ligne de la Nèthe, qui servirait ainsi de contre-fort à l'Escaut, dont Anvers est le centre stratégique. Le bruit court que le général Brialmont, l'auteur du plan des fortifications actuelles d'Anvers, remplacera prochainement au ministère de la guerre le général Thiébaud.

Comme on voit, les préoccupations de guerre ont, actuellement, le pas, en Belgique; elles priment le mouvement commercial, qui s'est ralenti depuis quinze jours. Quant à la situation financière, elle a une légère tendance à s'améliorer. (Gaulois.)

Un nouveau casque ou "helmet" vient d'être adopté dans l'armée anglaise. Il est en feutre recouvert de plaques de cuivre et surmonté d'une pointe comme le casque prussien.

"Cette nouvelle coiffure, dit l'Army Gazette, a été soumise, ces jours-ci, au duc de Cambridge, et a reçu son approbation."

—Par ces temps de chaleurs torrides, un individu passe en police correctionnelle pour coups et blessures envers une femme. On interroge la plaignante.

—Vous reconnaissez bien le prévenu?

—Ah! monsieur, rien que de le regarder, ça me fait froid dans le dos.

L'avocat s'essuyant le front:

—Vous avez de la chance!

—Calino est en train de trépigner sur le thermomètre, qu'il vient de briser.

Son bourgeois entrant:

—Qu'est-ce que vous avez donc cassé?

—Le thermomètre?

Calino, d'un air triomphant:

—Oui, monsieur; au moins, comme ça, il ne montera plus!

482473

Aux lecteurs.

Nos ateliers devant être fermés demain mercredi, QUATRE JUILLET, l'Abeille ne paraîtra pas le lendemain 5 juillet. Nous prions les annonceurs d'en prendre note

INCENDIE DU NAVIRE "GOV. MORTON".

Dimanche soir, vers minuit, le navire Gov. Morton, qui était à l'ancre à la Passe du Sud-Ouest, avec une cargaison de 4609 balles de coton, pour Grimsby, Angleterre, a été incendié par la foudre. Voyant l'entière impossibilité d'étouffer les flammes, le capt. Davis a fait saborder le navire qui a coulé dans vingt pieds d'eau. Le Morton était parti d'ici le 22 juin et attendait à la passe un bon vent pour se mettre en mer.

Le pont supérieur est complètement détruit. On pourra sauver les deux tiers de la cargaison, mais avariés. Le Gov. Morton appartenait à la maison Enoch Benner & Co., de Boston. Le navire et le fret valaient, dit-on, $250,000.

MATINÉE DU 4 JUILLET A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Une grande matinée doit être donnée le 4 juillet à l'Académie de Musique au bénéfice du fonds de secours des vétérans de la guerre du Mexique. Le programme comprend un discours, des morceaux de musique vocale et instrumentale, des tableaux historiques, des danses, &c. On commencera à midi.

CHEMISES FRANÇAISES.—On verra par un avis inséré plus loin, que Mr. B. Sembre, au coin des rues Royale et St-Louis, vient de recevoir par le vapeur Chrysolite, un fort bel assortiment de chemises françaises pour hommes. Cet assortiment comprend des chemises de toutes les grandeurs, avec et sans cols. M. Sembre invite les messieurs à venir les examiner à son magasin, et promet de les leur vendre à des prix d'une modicité extrême.

Chronique de la Ville

Le fonds McDonogh.

McDonogh était très méfiant de sa nature et aimait à voir l'argent bien employé. Avec de telles dispositions, il est surprenant qu'il ait donné son bien à des corporations dans l'espoir qu'elles en feraient un bon usage. McDonogh ne connaissait pas l'administration publique. Il croyait que parce qu'il y avait un maire à la Nouvelle Orléans, et un maire à Baltimore, il pouvait en toute sûreté faire des legs à ces deux villes. Il se trompait.

Le million et demi légué à la Nouvelle-Orléans s'est réduit à $600,000 en bons consolidés valant aujourd'hui $240,000, somme avec laquelle Mr Pilsbury tâche de construire quelques maisons d'école. Si le fonds ent été administré comme il faut, l'intérêt eut suffi pour payer les trois quarts des frais que coûte l'entretien des écoles publiques; mais ce qui vaudrait encore mieux que les écoles, c'est la construction d'un de ces chemins de fer desquels tant de gens font dépendre aujourd'hui l'avenir de la Nouvelle-Orléans. Il n'aurait pas fallu plus que la valeur du legs fait à notre ville par l'ermite d'Alger, pour construire la voie ferrée qui doit relier la Nouvelle Orléans à Houston.

Ce legs a disparu et il sera bien difficile de savoir où il a passé, de même qu'on n'a jamais su où ont passé le fonds Fink, le fonds Milne, le fonds Girod ou d'autres fonds. On prétend que M. Pilsbury le sait. C'est possible, mais c'est comme s'il ne le savait pas, attendu qu'il ne le dira pas. Tout ce que nous croyons qu'il peut faire c'est de bien employer le reste et de travailler surtout à relever le prix des bons consolidés, en les traitant comme la dette la plus respectable de la ville, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. Alors le fonds McDonogh vaudra $600,000 au lieu de $242,000 ce qui servira à payer une partie des frais des écoles publiques.

M. Johnson a pris la clé des champs.

Samedi soir, Geo. E. Johnson, qui avait été envoyé à la prison de paroisse pour mépris de cour, en est sorti après avoir payé au shérif l'amende de $50 à laquelle il avait été condamné. On dit que s'il n'a pas payé plus tôt, c'est qu'il voulait attendre l'ajournement de la Cour Criminelle, pour ne pas être arrêté de nouveau, pour pouvoir décamper le dimanche matin.

Il est maintenant hors de portée et l'on regarde son retour comme fort incertain. S'il ne reparaît pas, il faudra se passer des livres qui manquent. Reste à savoir quel dommage cela pourrait causer à l'Etat. Mr Kellogg prétend que l'Etat n'en souffrira pas; c'est du moins la réponse qu'il a faite devant le comité d'enquête.

Nouvelle ligne télégraphique.

On s'occupe de poser les fils d'une nouvelle ligne télégraphique. Ces fils passent dans la rue du Bassin, le long de la route de Gentilly et du vieux chemin planchéyé qui va au fort Pike. De là, ils traversent les marais et se dirigent par les bois du côté de Mobile. Comme la Compagnie télégraphique de l'Ouest a le droit de passage le long du chemin de fer de Mobile, la nouvelle ligne est obligée de se frayer une voie dans une nouvelle portion du pays.

Brigandage.

A la tombée de la nuit, samedi, M. J. B. Lalande, demeurant rue St Charles 183, revenait du lac dans sa voiture avec sa famille, quand il est arrêté par une dizaine de coquins au coin des rues Canal et Télémaque. Les dames ont été fort effrayées, comme on le pense bien, mais heureusement leur effroi a peu duré. Un officier de police étant survenu, les coquins ont décampé. Le chemin coquille du nouveau canal, offrant à la fashion une promenade agréable, on a vu souvent des vagabonds attendre les élégants promeneurs pour les rançonner. Nous engageons la police à surveiller ce chemin dont les marais boisés qui le bordent favorisent le guet-apens.

COUR S PERIEURE CRIMINELLE.

Depuis l'organisation de cette Cour sous le juge Whitaker, 317 affaires ont été expédiées, sur les quelles il y a eu 175 condamnations. Voici la liste nominale des membres du Grand Jury pour le terme spécial de juillet: H. T. Hardy, C. H. De Fuentes, J. H. Longwell, D. C. Harrison, Samuel Percay, J. H. Levy, A. N. Cummings, Fred S. Washington, Spencer Field Jr., G. Swarbrick, C. M. Frost, George Wilson, John Loborde, J. N. Toy, Daniel Hutchinson, Frank Nott.

Mort.

Wm. H. Hughes, qui, dans la matinée du 26 juin, s'était tiré un coup de pistolet à la tempe, qui s'était donné un coup de poignard au cœur, et qui s'était coupé la gorge chez lui rue Erato, près de la rue Willow, est mort à l'hôpital hier matin, à 1 heure.

Une catastrophe qui était imminente.

A l'incendie de la rue Dumaine, samedi soir, une épouvantable catastrophe a été providentiellement écartée. Une vingtaine de pompiers étaient occupés dans une maison voisine de celle qui brûlait à étouffer les flammes qui passaient par les fissures du plafond, lorsqu'ils aperçurent au troisième étage du magasin de MM. Bartalora et Sparioris qui y tiennent des vins et des liqueurs, un keg de 25 livres de poudre, qui, subissant déjà une chaleur intense, allait nécessairement faire explosion.

Ils se hâtèrent de jeter de l'eau sur ce keg et de l'emporter sans délai. Près de là, il y avait un lot de cartouches. On ne sait comment ces choses se trouvaient en pareil endroit, mais une enquête aura lieu car un affidavit a été fait contre les personnes occupant la bâtisse qui sont accusées d'avoir violé la loi relative aux matières inflammables.

La question des surintendants de travaux publics.

On sait que ces travaux sont tous confiés aujourd'hui à des entrepreneurs responsables, et qu'il suffit d'inspecter une fois ces travaux quand ils sont finis pour savoir s'ils doivent être payés. L'affaire est simple, mais l'administrateur des améliorations n'en demandait pas moins le maintien de sept surintendants de district et de 17 surintendants de ward, en tout 24. Il n'aurait plus manqué à ce compte que les surveillants de travaux pour conserver toute la partie oisive de la machine. Alors l'économie eût été faible. Mais le Conseil a compris la chose différemment. Des 24 surintendants on n'en conservera que 13 qui en feront 14 en comptant M. McCaffrey si l'on admet que ce dernier veuille bien faire quelque chose.

Rapport du Bureau de Santé.

Pendant la semaine qui a fini le 1er juillet, il est mort à la Nouvelle-Orléans, 194 personnes, dont 113 de race blanche, 64 de race noire, 17 de race mêlée. Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont le Choléra Infantum 9

Consomption	25
Fièvres	21
Maladies du cœur	5
Inflammation d'intestins	6
Méningite	5
Petite vérole	36

Le 4 Juillet.

Les bureaux de la Douane seront fermés demain, mercredi, à l'occasion de la fête nationale du 4 juillet.

Wm. Woelper.

Mr Woelper, pendant plusieurs années greffier de la Sixième Cour de District, et natif de cette ville, est mort le 30 juin à San Antonio, Texas, où il était allé dans l'espoir de rétablir sa santé. Mr Woelper, quand la guerre éclata entre le Nord et le Sud, n'avait pas hésité à s'enrôler pour défendre la Confédération et il avait servi avec distinction dans la batterie de Fenner. Dans ces dernières années, il avait été en connexion avec la presse de cette ville, mais très passagèrement. Ses restes doivent être envoyés à la Nile-Orléans, où ils seront enterrés.

Course, blessure et arrestation.

Depuis quelques jours, l'officier Pecora était à la recherche d'un coquin, nommé Richard Anderson, qu'il soupçonnait d'avoir fait le vol de trois montres et chaînes enlevées, une semaine auparavant, du magasin de joaillerie de M. Hartleb.

Ayant surpris Anderson, dans la plaine des raquettes, Pecora l'emmenait au poste quand, au coin des rues St-Louis et Marais, le prisonnier s'élance, dans une cour où il est poursuivi par l'officier qui tire son pistolet pour s'en servir en cas de besoin.

Anderson se jette sur lui pour lui prendre son arme et alors s'engage une lutte pendant laquelle le pistolet part et blesse Pecora à la main gauche. Voyant l'officier blessé, Anderson joue des jambes croyant son évasion certaine. Mais Pecora recommence la chasse et avec l'aide des officiers Doriocourt et Morrisson, il finit par atteindre Anderson au coin des rues Villeré et St. Louis et l'emmène à la station du quatrième precinct.

A la prison de paroisse, le Dr Lewis est appelé. Il examine la blessure et fait l'extraction de la balle.

Anderson a avoué qu'il était bien le voleur des montres et a dit où il avait vendu celle qu'il avait emportée. Quant aux deux autres, on se rappelle qu'il les avait jetées dans sa fuite, pour retarder ceux qui le poursuivaient. La montre a été en effet retrouvée chez un prêteur sur gage.

Une femme qui veut mourir absolument.

Samedi soir, Margaret Goodwin, pauvre vieille femme qui gagnait difficilement sa vie en vendant des journaux au marché de la Neuvième rue, ne pouvant se faire payer de quelques personnes qui lui devaient un arriéré relativement considérable, et se trouvant ainsi dans l'impossibilité de continuer ses affaires, employa les derniers dix sous qui lui restaient pour payer au pharmacien le laudanum qui devait lui servir à terminer sa lutte avec le monde. Elle avala le laudanum au marché même où elle vendait ses journaux. Mais on l'avait aperçue et le Dr Mitchell fut appelé tout aussitôt. Il fit une ordonnance que le caporal du sixième precinct fut chargé de porter chez l'apothicaire le plus proche qui refusa de l'exécuter en disant qu'il avait déjà fourni plusieurs fois le même remède pour la vieille Goodwin et qu'il n'avait jamais reçu payement.

Le caporal se rendit alors chez un autre pharmacien plus éloigné qui remplit tout aussitôt la prescription, et la vieille femme, qui était mourante, ayant pris la potion, se sentit soulagée tout aussitôt, et si bien qu'un quart d'heure après le médecin l'a déclarée hors de danger. Mais ceux qui la connaissent disent qu'il faudra la surveiller de près, car elle a déjà dit qu'elle recommencerait et qu'elle ne pouvait ni ne voulait plus vivre.

Affaire Leland.

Vendredi, l'affaire de Pesou et autres, accusés d'avoir commis un assaut brutal sur Kate Leland, a été appelée devant le juge Pardee, mais l'absence du principal témoin pour l'Etat a fait remettre à un autre jour la poursuite. Kate Leland a été arrêtée et obligée de fournir une caution de $500 pour garantir sa comparution et son témoignage.

Un autre rapport.

Le Grand Juri a adressé au juge Whitaker un autre rapport, où nous ne trouvons absolument que des répétitions de ce qui a été dit cent fois sur les maisons d'asile, sur les prisons, sur la maison des fous, sur la nécessité d'un hôpital isolé pour les malades atteints de la petite vérole, sur le traitement brutal des citoyens par la police, sur le port d'armes cachées, sur le bureau des hypothèques, exposé à l'incendie comme la première maison venue. Tout cela est très digne d'occuper l'attention des autorités, mais les autorités n'en tiennent pas compte, et c'est prêcher dans le désert. On ne doit pas moins louer l'activité du Grand Juri qui a rempli son devoir amplement. Si l'on ne fait rien, ce n'est pas sa faute.

TEMPERATURE.—2 juillet 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	82	28
Midi	90	32
3 P. M.	93	34
6 P. M.	89	31

—Le Daily News publie la dépêche suivante:

"Rome, 10 juin.

"M. Guibert, archevêque de Paris, qui, étant trop occupé par les récents événements politiques, devait être représenté au Vatican, à l'occasion du jubilé papal, par son coadjuteur, l'archevêque Richard, vient maintenant à Rome, sur les instances pressantes du maréchal de Mac-Mahon.

"Sa mission, qui est la conséquence d'un entretien qu'il a eu avec le duc de Broglie et le duc Decazes en présence du nonce du pape, est l'objet de la plus vive attention de la part de nos cercles diplomatiques."

—Le Républicain de l'Allier annonce la mort de M. le général de Courtais, maire de Doyet, conseiller général pour le canton de Montmarault.

Le vicomte de Courtais, qui prit une part active aux évènements de 1848, était né le 16 octobre 1790.

Nommé après le 24 février, commandant en chef de la garde nationale de Paris, et plus tard représentant du peuple par 71,318 voix, il fut, au 15 mai, accusé de complicité avec les envahisseurs de l'Assemblée. Après une année de détention préventive, le général de Courtais fut acquitté par la haute Cour de Bourges. Il ne fut pas réélu à la Législative.

—Le Pall Mall Gazette annonce que la Suède vient de rétrocéder à la France l'île de Saint-Barthélemy, une des Antilles, que la France avait abandonnée en 1783 à la Suède. Cette île a une population de 3000 blancs, d'origine française, et de 120,000 noirs; on y cultive le sucre, le tabac, le coton, etc.

L'île a une étendue de 2100 hectares, sur lesquels il n'y a pas une source; on va chercher l'eau dans l'île anglaise de Saint-Christophe, à 52 kilomètres de distance. Néanmoins, on y cultive avec succès: la canne à sucre, le cacao, le tabac et le coton.

Le port franc de Gustavia, quoique peu commode, est le siège d'un commerce assez actif.

L'île de Saint-Barthélemy est située à 200 kilomètres environ au N. N. O. de la Guadeloupe.

—Nantes, 13 juin.—L'auteur du faux télégramme du 28 mai, signé Mac Mahon, et mentionné, récemment, par le Figaro, a été arrêté.

Il se nomme Florent Lacère, et est ouvrier typographe à Savenay.

—Le Mémorial d'Amiens nous apprend un nouvel exploit du conseil municipal de cette ville.

Le conseil municipal d'Amiens, très ému par les derniers événements, a voulu relever son prestige fortement diminué en frappant un grand coup. Il a décidé que les noms de la place de l'impératrice et du boulevard Cornuau seraient changés et remplacés par ceux de Vogel de Faidherbe. Cette délibération a été prise à l'unanimité, bien entendu, et sur la proposition de M. René Goblet.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON,

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville, ou par les lignes de la Géorgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans. Pas de changement entre la Nile-Orléans et St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

AU PUBLIC.

Le capitaine P. A. CHARLET, du bateau à vapeur l'Assomption, pour plaire à ses amis, a fait une excursion jusqu'au Golfe, par le Bayou Lafourche. Nous partîmes de la Nile-Orléans le 26 juin et arrivâmes, mercredi soir, à Lockport, à soixante milles du Golfe. Comme nous étions impatients d'arriver au but de notre voyage, l'aimable capitaine consentit à ne pas s'arrêter la nuit; il montra la plus grande prudence en descendant un bayou qui est un des plus beaux de la Louisiane mais qui, nous le craignons, ne sera bientôt plus navigable à moins que le gouvernement ne le fasse nettoyer. Nous arrivâmes à destination à 5 heures; nous nous précipitâmes à l'eau et oubliâmes, dans un bon bain, les fatigues du voyage. Vingt-quatre heures passées ensemble avaient fait des passagers une seule famille au sein de laquelle la plus franche cordialité n'avait pas cessé de régner. Jeudi fut une journée magnifique, la nuit fut une nuit de moustiques ou plutôt de monstres. Au coucher du soleil, la guerre, une guerre sanglante, commença, rien ne put nous en délivrer. Beaucoup de passagers cherchèrent dans l'eau une protection contre les persécuteurs avides de notre sang, mais les enfants ne purent les éviter et remplirent l'air de leurs cris perçants; on entendit les dames s'écrier, "nous nous en retournerons chez nous demain" et répéter: "oui, nous nous en retournerons chez nous, demain",—ce qui abrégea notre séjour de vingt-quatre heures. La fanfare Nicholls et Wiltz nous accompagnait; la délicieuse musique, nous a procuré une grande partie du plaisir du voyage.

Pas un seul des cent cinquante passagers ne proféra une plainte; chacun, au contraire, loue les capitaines Charlet et Aucoin des préparatifs qu'ils avaient faits et se plut à reconnaître l'infatigable courtoisie de leurs officiers. En revenant, nous nous arrêtâmes plusieurs fois pour voir des endroits intéressants, tels que celui où est la tombe de St. Fortune et revînmes chez nous satisfaits et animés des meilleurs sentiments à l'égard du capitaine Charlet qui n'avait rien négligé pour nous rendre agréable le séjour sur son beau bateau l'Assomption.

A. E. Dias, J. A. Braud, C. B. Aleman, Alex. Chauff, Amédée Guillot, William Ohlmeyer, Nenville Boudreaux, P. W. Perret, S. D. Barre, E. J. Landry, J. S. Klotz, N. Blanchard, T. Rodrigue, Léon Hébert, C. M. Murray, Amilcar Mélançon, Oscar E. Mélançon et sœur, Abel Lasseigne, J. B. Landry, Jr., et sœurs, Jules Blanchard et famille, Guilbaum Soulié, E. Scannell et famille, E. Vives, François Vicknair, Olide O. Jacob, G. Guillot, Anatol Guillot et autres.

3 Juil—1t

—131—

Un superbe dépuratif. — De l'action des reins, de la vessie et des boyaux dépend la dépuration du sang. C'est en stimulant l'activité de ces organes que les "Hostetters Stomach Bitters" assurent la pureté à la circulation. C'est par leur passage dans les reins que les impuretés produisant le rhumatisme, la goutte, la gravelle, sont écartées du sang, mais quand ces organes importants sont inactifs, ces impuretés restent naturellement, et produisent inévitablement les maux mentionnés. Les "Hostetter's Bitters" renouvellent l'activité des reins et par ce moyen le sang est épuré. Ils purifient également le sang, quand il est mêlé à la bile, en favorisant une douce mais effective action des boyaux, et ils régularisent en outre l'action du foie, neutralisant ainsi une tendance à des désordres bilieux. Ces mêmes "bitters" combattent avec effet la Dyspepsie, les fièvres d'infection et les souffrances urinaires.

—No 2—

Un bon conseil.—On vous dit tous les jours dans les colonnes des journaux et votre pharmacien vous le répète, d'employer pour votre dyspepsie ou votre affection de foie quelque remède dont vous ne connaissez rien, vous dépensez inutilement beaucoup d'argent, et en somme vous êtes découragé. Or, pour vous prouver d'une manière concluante que Green's August Flower vous guérira de votre dyspepsie ou de votre affection de foie, avec toutes ses conséquences, telles que: aigreurs, migraines, constipation habituelle, palpitation de cœur, rapport, sentiment de plénitude au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, indigestion, étourdissements, humeurs noires, etc., nous vous engageons à aller chez votre pharmacien et à lui demander un échantillon de Green's August Flower, qui vous coûtera 10 cents, et essayer, ou un flacon ordinaire ... cents. Deux doses vous guériront.

Six chemises françaises importées pour $9.00 chez Victor Nippert, c'est sans précédent.

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of ... No 19 de la rue du Camp—Nile-Orléans, 2 juillet 1877.— Les membres de cette Société sont, par le présent, informés de la mort de REINHART DANNENBERGER, décédé, à la Nile-Orléans, le 25 juin 1877. Ils sont requis, sans autre avis, de venir payer, aux bureaux de la compagnie, No 19 de la rue du Camp $1.25, d'ici au 10 août 1877, à 4 heures de l'après-midi.

R. W. YOUNG, secrétaire.

1 juillet—juaq 8

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr C. BEARD, Couliste,

ORLEANS INFIRMARY,

No 142 rue du CANAL.

Les malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien.

Avis aux Contribuables.

Département des finances,

HOTEL DE VILLE, Nile-Orléans, 2 juin 1877.

L'attention des PETITS ET DES GRANDS CONTRIBUABLES est appelée sur la loi No 96, section soixante-dix-neuf, session extraordinaire de 1877—section qui est comme suit:

Sec. 79.—Il est de plus décrété, &c. Que les percepteurs de taxes d'Etat, au nom des autorités de l'Etat, des autorités de paroisses et des autorités municipales des divers gouvernements de villes de l'Etat sont, par la présente, autorisés à recevoir, de personnes quelconques autres que les parties aux noms desquelles les propriétés ont été assessées, des paiements de taxes quelconques exigibles par l'Etat, les corporations de paroisses ou les corporations municipales, à l'expiration de soixante jours après que les dites taxes seront devenues exigibles; à subroger les personnes qui auront acquitté les dites taxes à tous les droits, privilèges et hypothèques de l'Etat, des corporations de paroisses et des corporations municipales—droits, privilèges et hypothèques qui reposent sur les dites taxes et l'inscription de celles-ci dans les bureaux exigés par la loi—sans préjudice à des privilèges ou hypothèques quelconques de l'Etat, des corporations de paroisses ou des corporations municipales sur d'autres taxes ou sur les taxes qui pourront être dues à l'avenir—pourvu que la dite subrogation n'ait lieu que du consentement des propriétaires ou des parties aux noms desquels les propriétés ont été assessées.

J. C. DENIS, Administrateur des finances.

3juil—1tPP

Avis aux Marchands.

VOUS êtes respectueusement priés de fermer vos magasins et lieux d'affaires, à midi, le quatre juillet, afin de donner à vos employés l'occasion de participer à la Fête des Commis qui aura lieu aux Fair Grounds. 3 juillet—1t

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Juillet 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Jean)	Charron (Jean Marie)
Allemand (Aug Louis Antoine)	Chenevière (Valentin Pierre
Arcos Cassiot (Pierre)	Chevalier (Auguste Bruno)
Arnaudery (Etienne)	Christol (Louis Antoine)
Avezac (Dominique)	Claverie (Franç is)
Borgo (Philippe)	Claverie (Michel)
Baqué (Pierre et Louis)	Claverie (Dominique Pierre Jean)
Barel (P)	Claverie (Jean Marie)
Balzer (Vve) née Meuret	Conlon (Pierre)
Blondeau (Mr)	Courtade (Jacques)
Barthe (Jean)	Crestet (Alphonse Justin)
Beaudeau (Bernard Léonce)	Farrel (Jean)
Bayle (Jean Auguste)	Gélibert René
Becker (Jean Edouard)	Gabon (Ernest)
Bégué (Jean)	Jayet (Claude Gaspard)
Bernet (Jean Marie)	Monaist (Charles)
Bérot (Etienne)	Mauboulès (Pierre)
Bessac (Emile Jean Marie)	Montampa (Jean et Marcel)
Beyries (Baptiste)	Piat (François)
Bivias (Pierre)	Rabasse (E)
Bilbeu-Lafon (Julien)	Ravel (Léon Baptiste)
Blousson (Sylvain Escude)	Théaux ou Tehos (Honorine)
Bocquin (François)	Toujan (Jn Thimotée Dieudonné)
Bongaffé (Pierre François)	Tomel (Jean Narie Pierre)
Bounin (Jean)	Trébois (François)
Bouzon (Emile Pierre François)	Tucoo-Pégarde (Bernard)
Brutinel (Joseph Emile)	Tujague (Louis)
Coudurier (Eliou)	Tunis (Félix Florentin)
Cabos (P erre)	Vergez (Gabriel)
Caire (François Joseph)	Vergez (Louis)
Capdevielle (Charles)	Vézères (Jean Baptiste)
Camille (Jean Marie Robert)	Vincent (François Bernard)
Camps (Raymond)	Voisinet (François Joseph)
Carrière (Sylvian)	Yack (Virgile Joseph Stéphane)
Carrère (Jean Marie)	
Cabarrus (André)	
Cazenave (Raymond)	
Cazes (Dominique)	
Charles (Henri)	

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St. Louis No 11, est ouverte tous les jours le dimanche excepté de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Le Consul de France, gérant, REYNAUD

3 juillet—

Demande de place.

UNE bonne cuisinière française désire se placer dans une petite famille. S'adresser au coin Bayou et Claiborne, à la groserie. 3juil—1t

BANQUE D'AMERIQUE—En faillite.—Avis est donné aux créanciers de cette banque que les chèques pour le dividende déclaré, à la réunion des créanciers, le 25 juin 1877, seront prêts et payés à dater du MARDI, 3 juillet 1877, au bureau de J. WARD GURLEY, Jr., "Register in Bankruptcy," No 47 de la rue du Camp.

ROBT. CAREY, E. M. SCOTT, THOS. H. HANDY, Assignees.

1er juil—3t

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du LUNDI, 9 juillet 1877. Le livre des transferts restera ouvert, mais les transferts se feront "ex-dividende."

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 1er juil—6t

Workingmen's Bank, (Banque des Travailleurs).—Nile-Orléans, 29 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du LUNDI, 2 juillet prochain.

L'intérêt des six premiers mois de 1877 sera payé aux déposants du département des épargnes de cette banque, à partir de la susdite date.

J. B. MONDIEGT, Caissier. 1erjuil—6t

Banque du Peuple de la Nile-Orléans—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1877—Un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent sur le capital sera payé aux actionnaires de cette Banque à dater du 10 juillet. Par ordre de la Direction, N. LANDRY, Caissier. 1 juil—6t

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans, 30 juin 1877.—Un dividende de quatre pour cent sera payé sur demande. Par ordre de la direction, JNO. G. DEVEREUX, Caissier. 1er juillet—6t.

Southern Bank.—Nile-Orléans, 30 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs un dividende semi-annuel de quatre pour cent a été déclaré payable sur demande. J. GARR, Caissier. 1er juillet—3t.

The Louisiana National Bank.—Nile-Orléans, 30 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré payable par demande. A. LURIA, Caissier. 1er juil—3t

Germania National Bank.—Nile-Orléans, 29 juin 1877.—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende semi annuel de SIX POUR CENT qui sera payé aux actionnaires, sur demande. HERM. BOEHL, Caissier. 1er juil—6t

Bureaux de la compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.—Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION, provenant des bénéfices des six derniers mois, sera payé aux actionnaires le LUNDI, 16 juillet. Tous les transferts d'action faits du 7 au 15 juillet doivent être "ex-dividend." V. VALLOIS, secrétaire. 1er juil—au 16, inc.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Au coin des rues White et Laharpe.—Nile-Orléans, 25 juin 1877. Le 14 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette compagnie, un dividende semi-annuel de 4 pour cent a été déclaré payable, aux bureaux de la compagnie, aux actionnaires, à dater du 5 juillet prochain.

Aucun transfert d'actions ne sera fait sur les livres de la compagnie dans les dix jours qui précèderont la date de payement ci-dessus spécifié.

Les actionnaires sont priés de prendre la nouvelle émission en échange de leurs certificats d'actions, afin qu'ils puissent toucher le dividende. E. HUARD, secrétaire. 26juin—10t

Banque du Canal de la Nile-Orléans—Nile-Orléans, 25 juin 1877—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des directeurs, un dividende semi-annuel de QUATRE pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à dater du premier LUNDI de juillet prochain. CH. JUMONVILLE, Caissier. 26 juin—15t

Etat de Situation

—DE LA—

BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES

Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,046,025 44
Prêts sur demande		219,610 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		612,570 68
Immeubles		141,363 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,012 90	
Espèces	3,212 33	
Chèques sur les autres banques	301,362 26	1,017,586 64
		$3,166,990 45

PASSIF.

Capital actions	$550,000 00
Fonds d'excédant	25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent	44,382 13
Billets en circulation	45,000 00
Dividendes impayés	5,037 98
Dû aux déposants	$1,987,875 74
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,694 60	2,134,570 34
	$3,166,990 45

SAML. H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

1erjuil—3t

Sacs en coton, sans couture,

A l'usage des planteurs,

POUR LA CUEILLETTE DU COTON.

Ces sacs sont tout faits, au complet, et de la largeur qu'on désire. De tous les articles employés actuellement pour la cueillette du coton, ce sont les meilleurs et les plus économiques; en voici les raisons:

Le fil en est double et tordu—comme celui des sacs en grains; aussi dure-t-il deux fois plus que celui des Osnaburgs ou des autres étoffes dont on se sert;

Aussi TOILE de même matière en pièces de 30 yards pouvant se couper en sacs de toute grandeur;

Les sacs, si l'on en a soin, serviront bien des saisons, et, si on le veut, peuvent, après la cueillette, être transformés en linge de corps.

Un simple examen convaincra les planteurs qu'il n'y a rien de comparable à ces sacs et à cette étoffe sous le rapport du bon marché, de la durée et de l'utilité.

Nous avons des sacs à grains, de la même étoffe, contenant deux boisseaux, deux boisseaux et demi et trois boisseaux.

Ogden & Bell,

SEULS AGENTS,

Et marchands d'étoffes à sacs et de toile d'emballage.

1erjuil— Au No 18 de la rue de l'Union.

$2,00 $2,00 $2,00

COW PEAS, COW PEAS,

Planteurs et Facteurs, attention!

NOUS écoulons le reste de notre stock—le seul qu'il y ait actuellement sur le marché—à $2,00 le boisseau du mélangé et du Whippoorwill.

A. A. GREENWOOD & CO.,

30juin— Au No 47 de la rue des Magasins.

J. F. COLBUS,

STOCK AND NOTE BROKER,

No 46 Carondelet St., back office,

Se charge de payer les taxes de ville et d'Etat à un fort taux d'escompte. 17juin—1m

Changement de domicile.

LE Docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 162 rue des Ursulines, entre St Claude et Remparts.

Consultations de midi à 2 heures. 20 juin—3m

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'est plaint.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas, Nile-Orléans.

29 juin—6m

Vente pour cause de départ.

1° Un terrain—avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—ayant 27 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 109 pieds, entre les rues Roman et Derbigny.

2° Un autre terrain ayant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur 150 pieds de profondeur, entre les rues Claiborne et Derbigny.

3° Un autre terrain touchant au susdit, et ayant les mêmes dimensions.

4° Un autre terrain, touchant au susdit, formant l'angle des rues Bienville et Derbigny, ayant 29 pieds de face à la rue Derbigny; sur 22 pieds de profondeur.

5° Un autre terrain, de forme triangulaire, compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Roman et Prieur, ayant 32 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur de 117 pieds sur une ligne et de 113 pieds sur l'autre ligne.

6° Un autre terrain ayant 32 pieds de face à la Promenade Carondelet, 55 pieds de profondeur sur une ligne et 64 pieds sur l'autre ligne.

7° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 54 pieds de profondeur.

8° Un autre terrain ayant 27 pieds de face à la Promenade Carondelet, sur 54 pieds de profondeur, touchant au susdit.

9° Une tombe au cimetière St. Louis No 2.

Tous les susdits terrains sont plus ou moins améliorés.

Pour les termes et conditions, s'adresser à Mme VEUVE LUPIN, No 208 de la rue Bienville. 3juin—1m

CHEMISES FRANÇAISES,

—CHEZ—

B. SEMBRE,

COIN ROYALE et ST-LOUIS.

Reçu par steamer Chrysolite, un stock tout frais de

Chemises de Paris,

tous les genres, toutes les tailles, avec et sans cols.

Occasion magnifique pour acheter à bon marché.

Nota—A raison de l'arrivée tardive de ces marchandises, je les vendrai à des prix largement réduits. 23 juin—D & D—1m

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 JUILLET—CLASSE No 156.

Tirage de 4 heures P. M.

14	22	9	62	68	64	71	4	66	5	50	17

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature, Ce 2 juillet 1877—4 heure P. M. ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

Avis.

LES professeurs J. V. CALHOUN & JACQUET, de l'Ecole Centrale supérieure, ouvriront demain LUNDI, 2 juillet, des classes pour la préparation des jeunes gens pour les écoles supérieures ou pour les affaires. Le professeur J. V. Calhoun enseignera l'anglais, la littérature, les langues anciennes et les mathématiques. Le professeur Jacquet se chargera de la partie industrielle et commerciale, dessin, tenue des livres, comptabilité, écriture et langue française.

Les termes seront modérés. S'adresser aux heures du matin, à midi, à l'école 35, rue Bourgogne. 1er juil—3t

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES.

No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de Palais artificiels. 5juin—6m

Mécanisme et Chirurgie.

G. P. MALONEY,

DENTISTE,

AU No 153 de la rue du Canal, Nile-Orléans. Les prix les plus modiques du sud. Extraction de dents sans douleur. 29 mois—3m

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 4 pieds, tuyaux de 16 pouces, avec soupapes, barres et toutes les connexions au complet, faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que deux chaudières ordinaires à tuyaux... 4 piastres, au parfait état.

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 8 pouces et d'un course de 16 pouces.

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur de 16 pouces et cylindre à eau de 10 pouces, course de 10 pouces, sections et pompes et de charges de 6 pouces.

Un vacuum par Huston, de 4 bouteilles longues de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompes, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs. A vendre par

A. THOMSON & CO.

Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier. 24 juin—1m

Hôtels, Restaurants, &c.

RESTAURANT BOUDRO,

Lac Pontchartrain.

VU les circonstances difficiles, dans lesquelles nous passons, les Propriétaires du Restaurant Boudro, jaloux de conserver leur popularité, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont considérablement réduit leurs prix. Une visite au restaurant Boudro convaincra les plus incrédules.

Inutile de dire que la cuisine et le service sont de premier ordre. JARY & HAUSSE, Propriétaires. 20 juin—1m

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Des prix modérés. 15 juin—2 mois.

Baie St. Louis

PENSION CHABERT.

MME CHABERT fait savoir à ses connaissances que sa pension est ouverte pour la saison. Elle occupe le même local que les années précédentes. 15 juin—1m

Restaurant Trisconi,

—AT—

SALON DE RAFRAICHISSEMENTS.

Au bout du wharf de Milneburg.

Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix. Prix très raisonnables. Le public pourra trouver au bout de la brise du lac... soda aux prix de la ville.

Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Décatur.

Pension Stockton à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON ayant agrandi et réparé son établissement à la Baie St Louis, prévient ses amis et le public qu'elle est maintenant prête à les recevoir.

Les prix seront toujours des plus raisonnables. Elle recevra également les excursionnistes du dimanche, au taux modéré de $1.50 par personne. 8 juin—1m.

SHADY GROVE HOTEL,

BILOXI, Mississippi.

MR. URBAIN RAMBAUT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a fermé la réouverture de son hôtel "Shady Grove" à Biloxi, le 1er juin. Les personnes et les familles y seront servies à toute heure des prix raisonnables.

Repas pour les excursionnistes: Une piastre par personne.

Pour plus amples renseignements s'adresser au propriétaire au "Rambaut Exchange," No 201 rue Décatur, Nile-Orléans.

$40 SAISON $40

De 1877 à

BLADON SPRINGS.

CHOCTAW COUNTY,

ALABAMA.

L'Etablissement où se trouvent ces eaux célèbres et sans pareilles sera ouvert, pour la saison d'été, le 1er mai. On y vient par bateau de Mobile, d'où l'on part tous les MARDIS et SAMEDIS, à 4 h. P. M.

PRIX REDUIT:

$40........Par mois........$40

$12 50........Par semaine........$12 50

Billets pour aller de la Nouvelle-Orléans à Bladon Springs et pour le retour, bons pour la saison, $17 50.

Pour les circulaires et l'analyse des eaux s'adresser à

JAMES CONNER & CO., Propriétaires,

Ou à I. L. LYONS, Agent, coin Camp & Gravier. 1er mai—3m

Le Retort Gas Stove

Le nouveau STOVE à gaz parfait. C'est la manière de cuire la plus économique pendant l'été. On peut faire de cette façon TOUTE la cuisine de la famille sans regarder de la chaleur dans la maison ni incommoder la personne qui emploie le dit stove, et ... une économie de moitié ... que le stove à gaz donnera exactement les mêmes résultats que tout autre stove, avec un tiers de moins de gaz. Se vend en général par les marchands.

Retort Gas Stove Company. PROVIDENCE, R. I.

17 juin—1mois—Mar D

A louer.

UNE MAISON basse, avec sept appartements, cuisine dans la cour, avec bains, appartements, cour, citerne, située au No 243 rue des Remparts, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Pour les conditions, s'adresser au No 22, rue Marais.

ATTENTION!

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras,

CHAUSSURES FAITES EN VILLE,

A $1.50 la paire.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. ... Toujours en ... des ateliers.